



Fairtrade
ZONE



www.transfair.lu



Pour plus d'informations,
contactez nous :

TRANSFAIR MINKA asbl

2a, rue de la Gare
L-6910 Roodt-sur-Syre
Tel.: 00352 350762
Fax: 00352 26350112
E-Mail: info@transfair.lu
Web: www.transfair.lu



Fairtrade ZONE

Et si votre établissement devenait une Fairtrade Zone ?

Qu'est-ce qu'une Fairtrade Zone ?

Une Fairtrade Zone est un lieu de consommation public qui propose en permanence un ou plusieurs produits issus du commerce équitable à sa clientèle.

Quels sont les buts de la Fairtrade Zone ?

Promouvoir et encourager le commerce équitable dans le cadre d'un partenariat entre TransFair-Minka et le secteur de la restauration afin de contribuer à un commerce plus juste avec les producteurs du Sud.

Permettre aux établissements qui soutiennent le commerce équitable d'accroître leur visibilité, à l'aide d'outils promotionnels fournis par TransFair-Minka, afin que le consommateur puisse reconnaître au premier coup d'oeil les lieux de consommation qui proposent des produits Fairtrade.

Qui peut devenir une Fairtrade Zone ?

Tout lieu où l'on peut consommer des produits équitables. Il peut s'agir d'un restaurant, d'un café, d'une cafétéria, d'une cantine, d'un salon de thé et de tout autre établissement de restauration.

Quels sont les avantages de participer à la Fairtrade Zone ?

- En tant que Fairtrade Zone, l'établissement pourra, à l'aide du matériel promotionnel fourni, faire connaître son engagement en faveur du commerce équitable et retenir l'attention d'un client soucieux du développement durable de la planète.
- TransFair-Minka soutiendra la promotion des établissements constituant la Fairtrade Zone par des actions de sensibilisation, sur son site internet www.transfair.lu et, ponctuellement, au travers de ses publications (Fairtrade News, brochures, etc.).
- Le logo et le certificat Fairtrade Zone permettront aux établissements de la Fairtrade Zone d'avoir une preuve de leur engagement envers le commerce équitable et pourront être utilisés dans leurs publications.

Quelles sont les critères de la Fairtrade Zone ?

- Pendant une phase d'introduction de 2 ans de la Fairtrade Zone, l'établissement doit proposer au moins un produit Fairtrade en permanence à la consommation. Par la suite, la gamme doit comporter au moins deux produits.
- L'offre de produits labellisés Fairtrade doit être inscrite lisiblement sur la carte et doit comporter le logo accolé au produit proposé ou la mention « labellisé Fairtrade ».

Comment devenir une Fairtrade Zone ?

1. D'abord je procède à l'autocontrôle de mon établissement à l'aide du catalogue de critères contenu dans ce dossier qui me permettra de constater dans quelle mesure mon établissement est prêt à devenir une « Fairtrade Zone ».
2. Si mon établissement répond à tous les critères, je remplis le formulaire d'inscription et d'information sur les produits et je les envoie complétés et signés à TransFair-Minka en demandant un entretien de certification. L'inscription n'est valide qu'après le versement des frais de dossiers à TransFair-Minka asbl.
3. TransFair-Minka va vérifier le dossier d'inscription et contrôler la bonne application des critères.
4. Lors de l'entretien de certification, je signe la convention de la Fairtrade Zone et je reçois le matériel de promotion fourni par TransFair-Minka : autocollants, certificat, chevalets de table (...) relatifs à l'année en cours.

Quels sont mes engagements envers TransFair-Minka en tant que Fairtrade Zone ?

- En tant que Fairtrade Zone je m'engage à respecter les critères inscrits dans la convention et à rendre accessibles ces critères à ma clientèle.
- Je m'engage également à informer mes employés sur la signification du label Fairtrade Zone.
- Je m'engage à payer les frais de dossiers de 50€ la première année et 25€ les années suivantes.

Comment les Fairtrade Zones sont-elles contrôlées par TransFair-Minka ?

Des contrôles seront effectués avant le début de la participation à l'action et une fois par an. Chaque année un formulaire sur la quantité des produits Fairtrade doit être rempli et renvoyé à TransFair-Minka avec des preuves d'achat ou de livraison. Des contrôles extraordinaires peuvent être entrepris à tout moment de l'année à la suite d'une plainte d'un consommateur.